PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CCMA de l'ens. privé de l'académie de Toulouse

CCMA
167

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00
A. Nombre d'électeurs inscrits A = 3 690 **B.** Nombre de votants B = 1 909 **C.** Bulletins blancs ou nuls C = 19 **D.** Suffrages valablement exprimés **(B - C)** D = 1 890	Y a-t-il eu carence de candidatures? ☐ *Oui* ☑ *Non*	Nombre de listes présentées 6 Nombre de sièges à pourvoir P = 6 Quotient électoral (2 décimales) $G = \frac{D}{P} = \frac{1\,890}{6} = 315{,}00$	

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote

NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
MACH [illegible]	Président	[signature]
CABRAL Marie	Secrétaire	[signature]
AUDOUY Frédéric	Délégué de liste	[signature]
ROUVIERE V.	D. de liste	[signature]
HANON Christine	Del de liste	[signature]
BENQADDI Yassine	Secrétaire	[signature]

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)

© VOXALY 2022

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CCMA de l'ens. privé de l'académie de Toulouse

CCMA
167

RÉSULTATS			du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	3 690	Y a-t-il eu carence de candidatures? ☐ Oui ☑ Non	Nombre de listes présentées 6
B. Nombre de votants	B =	1 909		Nombre de sièges à pourvoir P = 6
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	19		Quotient électoral (2 décimales)
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	1 890		$G = \frac{D}{P} = \frac{1\,890}{6} =$ 315,00

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)				Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège		
FEP-CFDT Enseignement privé VOTRE VOIX NOTRE ACTION	FEP CFDT	180	0					0
Liste Snec-CFTC Ensemble Voyons Loin	CFTC	612	1	1° - 306,00				2
SUNDEP Solidaires On ne lâche rien !	SUNDEP	329	1					1
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	22	0					0
Spelc MIDI PYRENEES Épauler Représenter - Défendre	SPELC	679	2		2° - 226,33			3
CGT Enseignement privé Une force à vos côtés	CGT Educ'action Privé	68	0					0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
Snec CFTC	Snec CFTC		

LM

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)

© VOXALY 2022

Élection des représentants du personnel à la commission consultative mixte académique

SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 novembre 2022, le bureau de vote réuni le jeudi 8 décembre 2022, à 21 heures 40, au rectorat de Toulouse sis 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse, proclame les résultats électoraux suivants :

A. Composition du bureau de vote

Président : Monsieur Laurent MACH, SGA-DRH

Secrétaire : Madame Marie CABROL, directrice de l'enseignement privé

Délégués des listes :

1. Messieurs Yassine BENQADI et Alain DELPECH, délégués titulaire et suppléant de la liste SREP CFDT
2. Messieurs Pascal PATRIER et Frédéric AUDOUY, délégués titulaire et suppléant de la liste Snec-CFTC
3. Monsieur Christian HAMON et madame Véronique AMIEL, délégués titulaire et suppléante de la liste SUNDEP Solidaires
4. Madame Sophie GREBERT et monsieur Pierre VAN OMMESLAGHE, délégués titulaire et suppléant de la liste SNALC
5. Mesdames Véronique ROUVIERE et Hélène DISAUD-PUEL, déléguées titulaire et suppléante de la liste SPELC
6. Monsieur Gilles BIRIOUKOFF, délégué titulaire de la liste CGT Educ'action Privé

B. Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	**3690**
Nombre des votants :	**1909**
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	**19**
Nombre de suffrages valablement exprimés :	**1890**
Nombre de sièges	**6**

Listes en présence

Listes en présence	SREP CFDT	Snec-CFTC	SUNDEP Solidaires	SNALC	SPELC	CGT Educ'action Privé
Nombre de voix	180	612	329	22	679	68

C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) = 315

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
SREP CFDT	0
Snec-CFTC	1
SUNDEP Solidaires	1
SNALC	0
SPELC	2
CGT Educ'action Privé	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE **(A)** sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir **(B)** répartis selon la règle du QE = 4/6

Nombre de sièges restant à pourvoir **(B)** – **(A)** = 2

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n°__5____

Listes en présence	Plus forte moyenne
SREP CFDT	180
Snec-CFTC	306
SUNDEP Solidaires	165
SNALC	22
SPELC	226
CGT Educ'action Privé	68

La liste …Snec-CFTC…… a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°__5_____.

Attribution du siège n°___6___

Listes en présence	Plus forte moyenne
SREP CFDT	180
Snec-CFTC	204
SUNDEP Solidaires	165
SNALC	22
SPELC	226
CGT Educ'action Privé	68

La liste ...SPELC..... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°____6____.

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
SREP CFDT	0
Snec-CFTC	2
SUNDEP Solidaires	1
SNALC	0
SPELC	3
CGT Educ'action Privé	0

D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	Pascal PATRIER
	Frédéric AUDOUY
	Catherine TOUSTARD
	Stéphane CAYRE
	Thierry GELLIER-VIPLE
	Christian HAMON
Suppléants	Emmanuelle MUCIGNAT
	Carole BROCHARD
	Béatrice MAYOS
	Nathalie VERDIER
	Sylvie MAHUZIES
	Véronique AMIEL

E. Observations

F. Emargements

Le président	[signature]
Le secrétaire	[signature]
Les délégués de listes ou leurs suppléants	
ROUVIERE Spelc	[signature]
HAMON Christian	[signature]
DELPECH [illegible]	[signature]
AUBOUY [illegible]	[signature]